



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 11 octobre 2016 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Nancy Pelletier et Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers Daniel Taillefer, Marcel Rainville, Kim Comeau et Daniel Leblanc

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

16/10/371 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 octobre 2016 avec la modification suivante :

RETRAIT :

01.5 Comité (Code 01-2220) – Comité de retraite – Désignation

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/372 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016 – ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 septembre 2016 à 19 h 30 tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/373 COMITÉ (CODE 01-2220) – COMITÉ INTERMUNICIPAL D'INCENDIE DES VILLES DE L'ÎLE-PERROT ET DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT l'entente relative à la sécurité incendie intervenue entre la Ville de L'Île-Perrot et la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ladite entente, un comité intermunicipal composé de trois (3) membres de chacun des conseils des villes parties à l'entente doit être formé.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU :

DE DÉSIGNER les membres du conseil ci-après nommés pour représenter la Ville de L'Île-Perrot au comité intermunicipal d'incendie des villes de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot :

- Daniel Leblanc
- Daniel Taillefer
- Michelle L. LeCavalier

QUE la durée du mandat soit d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/374 COMITÉ (CODE 01-2220) – COMITÉ DE RETRAITE – DÉMISSION

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Jean-Louis Crevier.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE de la démission de monsieur Jean-Louis Crevier du poste de membre non-partie au régime du comité de retraite.

DE REMERCIER monsieur Crevier pour les services qu'il a rendus à la Ville dans le cadre de ses fonctions.

QUE la démission prenne effet rétroactivement au 15 septembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/375 PARTICIPATION – RELATIONS EXTÉRIEURES ET D'AFFAIRES (CODE 01-2550) – SOIRÉE GASTRONOMIQUE D'HUÎTRES – CENTRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de deux (2) billets de participation à la 2^e édition de l'événement Mille et une huîtres, au profit du camp Arc-en-ciel du Centre Notre-Dame-de-Fatima, qui aura lieu au Centre communautaire Paul-Émile-Lépine le 14 octobre 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 400 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/376 PARTICIPATION - RELATIONS EXTÉRIEURES ET D'AFFAIRES (CODE 01-2550) - SOUPER HOMMAGE AUX LÉGER-PARIEN - FONDATION DU PATRIMOINE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de deux (2) billets de participation à la 9^e édition du souper-bénéfice « Hommage aux familles pionnières de l'île Perrot », dont sera cette année à l'honneur la famille Léger dit Parisien, au profit de la Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal, qui aura lieu au Carrefour Notre-Dame le 5 novembre 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 160 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/377 SOUSSION PUBLIQUE RETENUE (CODE 01-7520) - APPEL D'OFFRES 2016-01 PUB - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE - RÉFECTION ET AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public menée par la Ville pour des services professionnels d'ingénierie relatifs à des travaux de réfection et d'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'ouverture des offres de services en date du 20 juin 2016 et de leur analyse conséquente par le comité de sélection dûment formé à cette fin.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER la soumission déposée par le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, Beaudoin Hurens inc., pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre de l'appel d'offres 2016-01 PUB, au coût de 589 250 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre du 3 mai 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 618 638,84 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 673.

QUE l'adjudication du contrat soit conditionnelle à l'approbation, par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dudit règlement d'emprunt nécessaire au financement des honoraires professionnels.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16/10/378 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) - EMPLOYÉ
NUMÉRO 789 - FIN AU LIEN D'EMPLOI**

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil par la directrice des ressources humaines à l'égard de l'employé numéro 789.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU :

DE METTRE FIN au lien d'emploi entre la Ville et l'employé numéro 789.

QUE le lien d'emploi prenne fin à compter de la date de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16/10/379 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) - MANON
THIBERT - BRIGADIER - CONFIRMATION DE STATUT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16/02/035 par laquelle le conseil municipal a attribué le poste de brigadier à madame Manon Thibert;

CONSIDÉRANT que madame Thibert a complété avec succès la période d'essai à laquelle elle était soumise;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des ressources humaines.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER le statut de salarié régulier de madame Manon Thibert au poste de brigadier.

QUE la date de prise d'effet du statut soit fixée au 7 mars 2016.

DE RECONNAÎTRE que sa date d'ancienneté est le 15 octobre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16/10/380 COURS (CODE 03-6200) - FORMATION LINGUISTIQUE
PROFESSIONNELLE EN ANGLAIS - MANDAT À PROLANG**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU :

DE MANDATER l'école professionnelle de langues ProLang - Division service aux entreprises de l'Académie linguistique internationale inc. pour fournir des services de formation linguistique à certains employés cadres visant l'apprentissage de l'anglais pour communiquer dans un contexte d'affaires, et ce, au coût de 7 363 \$, conformément aux termes et conditions de l'entente de formation à intervenir entre ProLang et la Ville.

D'AUTORISER la directrice des ressources humaines à signer pour la Ville ladite entente.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 730,23 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général aux postes budgétaires prévus pour la formation des différents services concernés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/381 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (CODE 04-2670) – 14 DÉCEMBRE 2016 – AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE D'ENCHÉRIR

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER madame Danielle Rioux, trésorière, ou son représentant, à enchérir et acquérir, au nom de la Ville de L'Île-Perrot, les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées qui aura lieu le 14 décembre 2016, le tout conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

DE LIMITER l'enchère de la Ville au montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/382 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (CODE 04-2670) – 14 DÉCEMBRE 2016 – INSCRIPTION AUX RÔLES D'ÉVALUATION ET DE PERCEPTION

CONSIDÉRANT l'éventualité de l'achat par la Ville de L'Île-Perrot d'immeubles vendus pour taxes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la Ville de L'Île-Perrot à faire inscrire, en son nom, les immeubles ainsi achetés lors de la vente aux enchères du 14 décembre 2016 sur les rôles d'évaluation et de perception, le tout conformément à l'article 537 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/383 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (CODE 04-2670) – 14 DÉCEMBRE 2016 – LISTE D'IMMEUBLES ET FRAIS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER la liste des immeubles à vendre à l'enchère pour taxes municipales non payées au 31 décembre 2015, telle que dressée par la trésorière le 11 octobre 2016.

D'AUTORISER la trésorière à charger les frais suivants :

- dix dollars par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial à ce propos par le Service de la trésorerie;
- tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes en souffrance, soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes.

Ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- les frais de recherche de titres;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèques;
- les droits et honoraires dus au ministère des Finances du Québec.

D'AUTORISER la trésorière à exclure de cette vente à l'enchère le ou les immeubles sur lesquels les taxes dues au 31 décembre 2015 auront été payées en entier avant 14 heures le jour de la vente, soit le 14 décembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/384 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (CODE 04-2670) – 14 DÉCEMBRE 2016 – ORDONNANCE À LA GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT que plus de six mois se sont écoulés depuis l'avis de dépôt du rôle de perception 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'état produit par la trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, au 31 décembre 2015.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU :

D'ORDONNER à la greffière de la Ville de vendre les immeubles figurant sur l'état à une enchère publique qui aura lieu le 14 décembre 2016 à 14 heures dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec, le tout conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/385 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (CODE 04-2670) – 14 DÉCEMBRE 2016 – SIGNATAIRES AUTORISÉS DES ACTES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et la greffière, ou l'une des deux personnes, à signer, au nom de la Ville, tout acte ou document afférent à la vente aux enchères du 14 décembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/386 DON ACCORDÉ PAR LA VILLE (CODE 04-3200) – CENTRE D'ACOUPHÈNE ET D'HYPO-HYPERACOUSIE – GRATUITÉ DE SALLE POUR UN FORUM SUR LA SANTÉ AUDITIVE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU :

DE METTRE à disposition, à titre gratuit, la salle Faust-O'Connor située au Centre communautaire Paul-Émile-Lépine pour la tenue du Forum de la santé auditive organisée par le Centre d'acouphène et d'hypo-hyperacousie, au profit d'Acouphène Québec, le 5 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/387 DON ACCORDÉ PAR LA VILLE (CODE 04-3200) – PROJET D'ÉCOLE PUBLIQUE ALTERNATIVE UNIVERT – GRATUITÉ DE SALLE POUR UNE CONFÉRENCE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU :

DE METTRE à disposition, à titre gratuit, les salles Lamothe-Dubois et Denis-O'Connor situées au Centre communautaire Paul-Émile-Lépine pour la tenue de la conférence « Décoder le langage des comportements difficiles de nos enfants » présentée par Mitsiko Miller, au profit du projet « École alternative Univert », le 20 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/388 SUBVENTION ACCORDÉE PAR LA VILLE (CODE 04-3200) – OPÉRATION NEZ ROUGE – CAMPAGNE 2016

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER une contribution financière de 750 \$ à Opération Nez rouge dans le cadre de leur campagne 2016.

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville à participer à une soirée de raccompagnement.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/389 COMPTES À PAYER (CODE 04-3750) – DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – SEPTEMBRE 2016

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois de septembre 2016 totalisant 1 815 986,33 \$.

DE PRENDRE ACTE de la liste des chèques et des engagements financiers pour cette même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/390 ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) – PORTES AUTOMATIQUES À L'ENTRÉE PRINCIPALE – BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat avec installation de portes battantes automatiques à faible énergie de Systèmes d'entrée ASSA ABLOY, au coût de 5 986,96 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission numéro 250437.

DE PRÉVOIR une somme additionnelle de 700 \$ pour les travaux hors contrat d'alimentation électrique.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 020,47 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursables en deux ans à compter de l'année suivant celle de la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/391 ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) – VARIATEUR DE VITESSE ET DISJONCTEUR – USINES DE TRAITEMENT DES EAUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER l'achat avec installation d'un variateur à vitesse et d'un disjoncteur de Compagnie industries Eaton (Canada), aux coûts respectifs de 20 870 \$ et de 9 061 \$ plus les taxes applicables, conformément à leurs soumissions du 9 septembre 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 31 423,81 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve eau et voirie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/392 RÈGLEMENT NUMÉRO 663 (CODE 07-2500) – EMPRUNT – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU AVEC AMÉNAGEMENT PAYSAGER – CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – DÉPÔT

DÉPÔT par la greffière du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 663 décrétant une dépense et un emprunt de 648 000 \$ pour l'exécution des travaux prévus à la phase 1A du projet d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau avec aménagement paysager dans le secteur de l'usine de filtration située au 251, montée Sagala, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

16/10/393 RÈGLEMENT NUMÉRO 672 (CODE 07-2500) – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 672 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures ».

16/10/394 RÈGLEMENT NUMÉRO 672 (CODE 07-2500) – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES – ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent projet de règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que des copies dudit projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 672 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures ».

QU'une séance de consultation publique soit tenue dans la salle Florian-Bleau en date du 1^{er} novembre 2016 à 19 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/395 RÈGLEMENT NUMÉRO 673 (CODE 07-2500) – EMPRUNT – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION ET AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 673 décrétant une dépense et un emprunt pour pourvoir au paiement des honoraires professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réfection et d'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées.

16/10/396 RÉCLAMATION (CODE 07-5700) – 72, RUE DES FOUGÈRES – CHUTE D'UN ARBRE – RÈGLEMENT POUR DOMMAGES ET FRAIS ENCOURUS (DOSSIER MMQ 161581-30)

CONSIDÉRANT la réclamation de l'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitations inc., au nom de son assuré, pour le remboursement des dommages et frais encourus résultant de la chute d'un arbre survenu au 72, rue des Fougères, le 15 juillet 2016.

CONSIDÉRANT que La Mutuelle des municipalités du Québec a disposé de ce dossier hors cour pour la somme de 1 000 \$.

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance de la Ville prévoit une franchise de 25 000 \$.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque de 1 000 \$ payable à l'ordre de La Mutuelle des municipalités du Québec en paiement de la franchise et ainsi permettre la fermeture du dossier.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-995.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/397 ENTENTE (CODE 07-7000) – RÉSIDENCE LILO INC. – TRAVAUX MUNICIPAUX – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la volonté du promoteur de réaliser des travaux municipaux pour la construction d'une nouvelle rue sur le lot projeté 5 727 975.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Résidence Lilo inc. relatif à des travaux municipaux visant la construction d'une nouvelle rue sur le lot projeté numéro 5 727 975 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/398 CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L. – REQUÊTE EN ACQUISITION JUDICIAIRE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ – LOTS 212-3 ET 212-12 – POINTE DE BRUCY

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L. visant à régulariser les titres de propriété des anciens lots 212-3 et 212-12 de la paroisse Sainte-Jeanne de l'île Perrot, situés dans le secteur de la Pointe de Brucy, par le biais d'une requête en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale, selon l'article 2918 du Code civil du Québec, à être présentée à la Cour supérieure du Québec;

D'AUTORISER le paiement des honoraires professionnels, des taxes et des déboursés inhérents à ce mandat;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-121-00-412.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/399 CONTRAT D'ACHAT DE BIENS CAPITALISABLES (CODE 07-9500) – TELMATIK – SYSTÈME D'ALERTE ET DE NOTIFICATION À LA POPULATION – AMENDEMENT DE RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16/05/205 par laquelle un contrat d'une durée de 36 mois a été octroyé à Telmatik pour la mise en œuvre d'un service d'alerte et de notification à la population de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'aucune durée d'engagement ne figurait dans l'offre de Telmatik datée du 9 novembre 2015 et qu'il y a lieu de modifier la résolution en conséquence.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU :

D'AMENDER la résolution numéro 16/05/205 en enlevant les mots « d'une durée de 36 mois » inscrits au premier alinéa.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/400 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (CODE 30-8000) – 258, MONTÉE SAGALA (LOT 1 576 075) – DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage a été déposée à l'égard du bâtiment résidentiel sis au 258, montée Sagala, ayant pour objet d'autoriser :

- que le bâtiment principal existant soit à 5,06 mètres de la ligne arrière du terrain au lieu de la distance minimale prescrite de 9 mètres;
- que le garage détaché existant soit à 0,92 mètre de la ligne arrière du terrain au lieu de la distance minimale prescrite de 1 mètre;

CONSIDÉRANT la transmission de ladite demande au comité consultatif d'urbanisme du 22 août 2016 pour qu'elle fasse l'objet d'une analyse de conformité aux conditions édictées au règlement numéro 599 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures »;

CONSIDÉRANT qu'en vertu dudit règlement, les conditions selon lesquelles une dérogation peut être accordée sont remplies;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal Première Édition le 17 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées par la présente demande ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER une dérogation mineure au règlement de zonage à l'égard du bâtiment résidentiel sis au 258, montée Sagala, autorisant :

- que le bâtiment principal existant soit à 5,06 mètres de la ligne arrière du terrain au lieu de la distance minimale prescrite de 9 mètres;
- que le garage détaché existant soit à 0,92 mètre de la ligne arrière du terrain au lieu de la distance minimale prescrite de 1 mètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16/10/401 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (CODE 30-8000) – 9, RUE DES MANOIRS – ZONE H-08 – PIIA – NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction a été déposée pour une maison unifamiliale isolée de deux étages sur le lot 4 097 843, sise au 9, rue des Manoirs, dans la zone H-08;

CONSIDÉRANT que la zone H-08 est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 620, tel qu'amendé (« Règlement sur les PIIA »);

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme du 19 septembre 2016 pour qu'il fasse l'objet d'une analyse de conformité aux objectifs du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du Règlement sur les PIIA ont été respectés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée de deux étages sur le lot 4 097 843, sise au 9, rue des Manoirs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 50 à 21 h.

- Dépôt par monsieur Gerald Jordan d'une lettre datée du 1^{er} octobre 2016 concernant l'évaluation municipale de sa maison.

16/10/402 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU :

DE LEVER l'assemblée à 21 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MAIRE

GREFFIÈRE